

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

LE TERRITOIRE



38
communes



836
km²



37 117*
habitants



13 648*
emplois

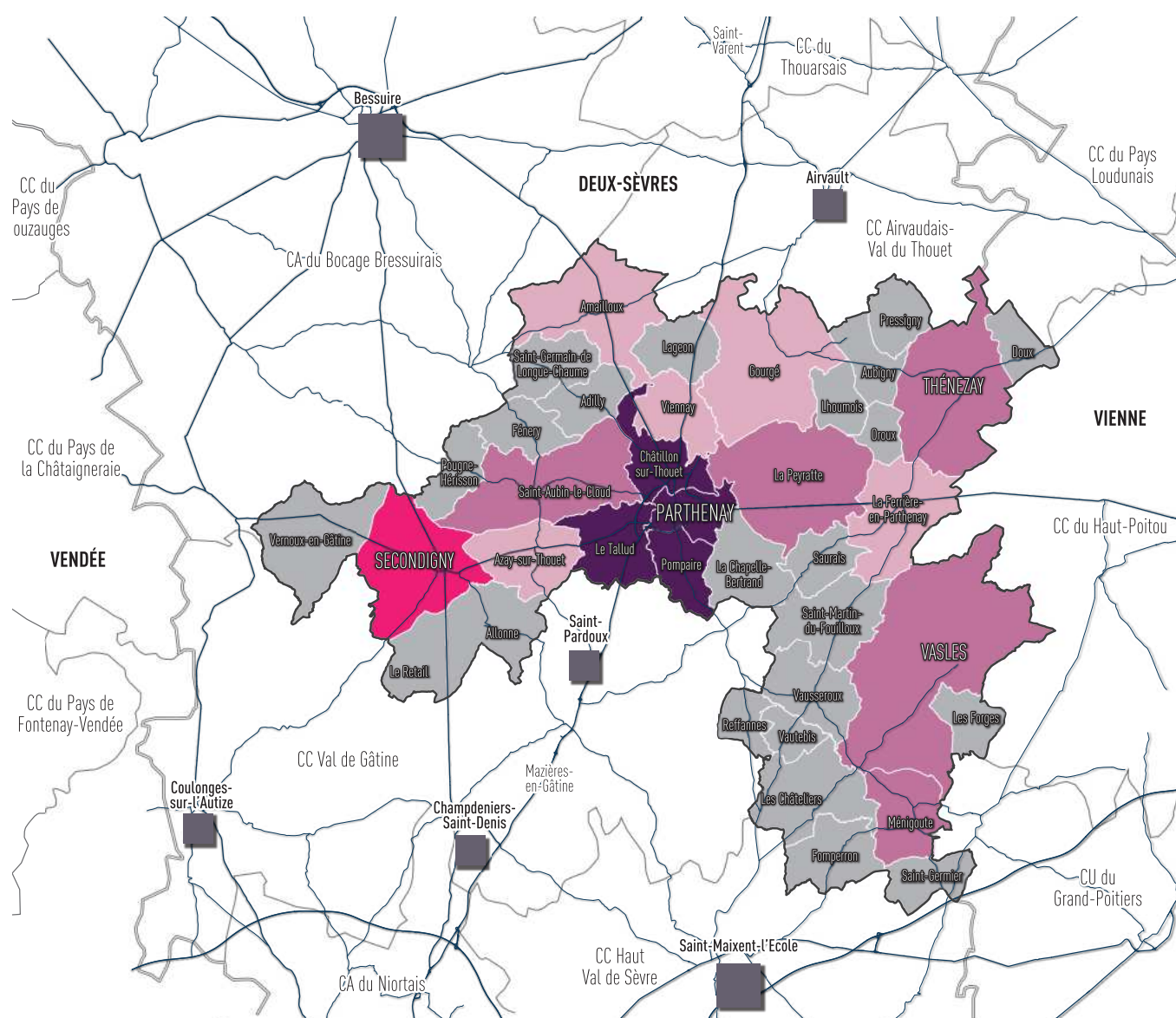


Fait partie du Pays
de Gâtine avec les
CC Airvaudais-Val
de Thouet et Val de
Gâtine

*source : INSEE RP 2019

LE PLUi, C'EST QUOI ?

- Jusqu'à présent, chaque commune avait élaboré son propre document d'urbanisme (POS, PLU, carte communale) ou était couverte par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) en l'absence de document d'urbanisme
- Avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les 38 communes seront couvertes par un seul document d'urbanisme qui permettra notamment :
 - une cohérence des règles d'urbanisme, et donc des autorisations ;
 - l'abandon de l'application du RNU, source d'incompréhensions (interprétations fluctuantes en l'absence de règles écrites) ;
 - de faire le lien entre des politiques d'aménagement relevant de la communauté de communes (dév. éco, habitat, services, réseaux, voirie...) et l'outil de prospective / planification qu'est le PLU(i).

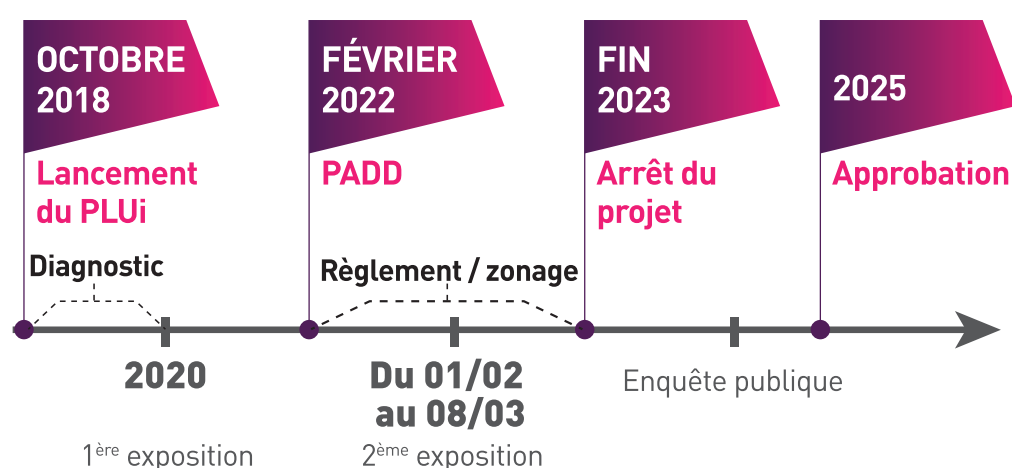


Limites administratives		Limites administratives	
	Commune CC PG		Pôle urbain principal
	EPCI		Pôle relai
	Département		Pôles de proximité
			Mini-pôles d'équilibre
			Pôle extérieur

Aura - février 2019
0 5 km

- Parthenay constitue la polarité urbaine du territoire.
- Le territoire est aussi influencé par des pôles proches (Airvault, St-Maixent, Bessuire ...) et une influence périurbaine se fait ressentir (Niort, Poitiers) aux franges de la communauté.
- Plusieurs bourgs du territoire jouent un rôle structurant dans la vie locale. C'est le cas de Secondigny à l'ouest. On parle également de pôles de proximité pour les communes telles que Thénézay, Vasles ou Ménégoûte.
- Pour tenir compte de cette diversité, l'élaboration du PLUi se fait en s'appuyant sur 5 territoires de proximité (voir le panneau dédié).

LE PLUi, QUEL CALENDRIER ?



LE PADD, C'EST QUOI ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), commun et partagé, présente la vision stratégique des élus des 38 communes pour le développement du territoire du Parthenay-Gâtine. A partir de ces grandes orientations politiques, seront déterminées les futures règles d'aménagement et d'organisation de l'espace dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

A l'horizon 2035, le PADD définit des ambitions sous la forme de 3 axes visant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire :

1. Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine.
2. Un territoire rural engagé dans les transitions.
3. Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants.

Cette étape prend en compte les échelles régionales, communautaires et communales, dont les spécificités des communes (paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales).

AXE 1 | CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A L'ATTRACTIVITÉ DE PARTHENAY-GATINE

Le développement de l'attractivité du territoire constitue l'objectif principal des politiques publiques portées par la Communauté de communes. C'est un enjeu majeur dont les leviers d'actions sont multiples : démographique, économique, accès à une offre de logements adaptée à ses besoins ou encore d'accès équitable aux services et équipements pour tous.

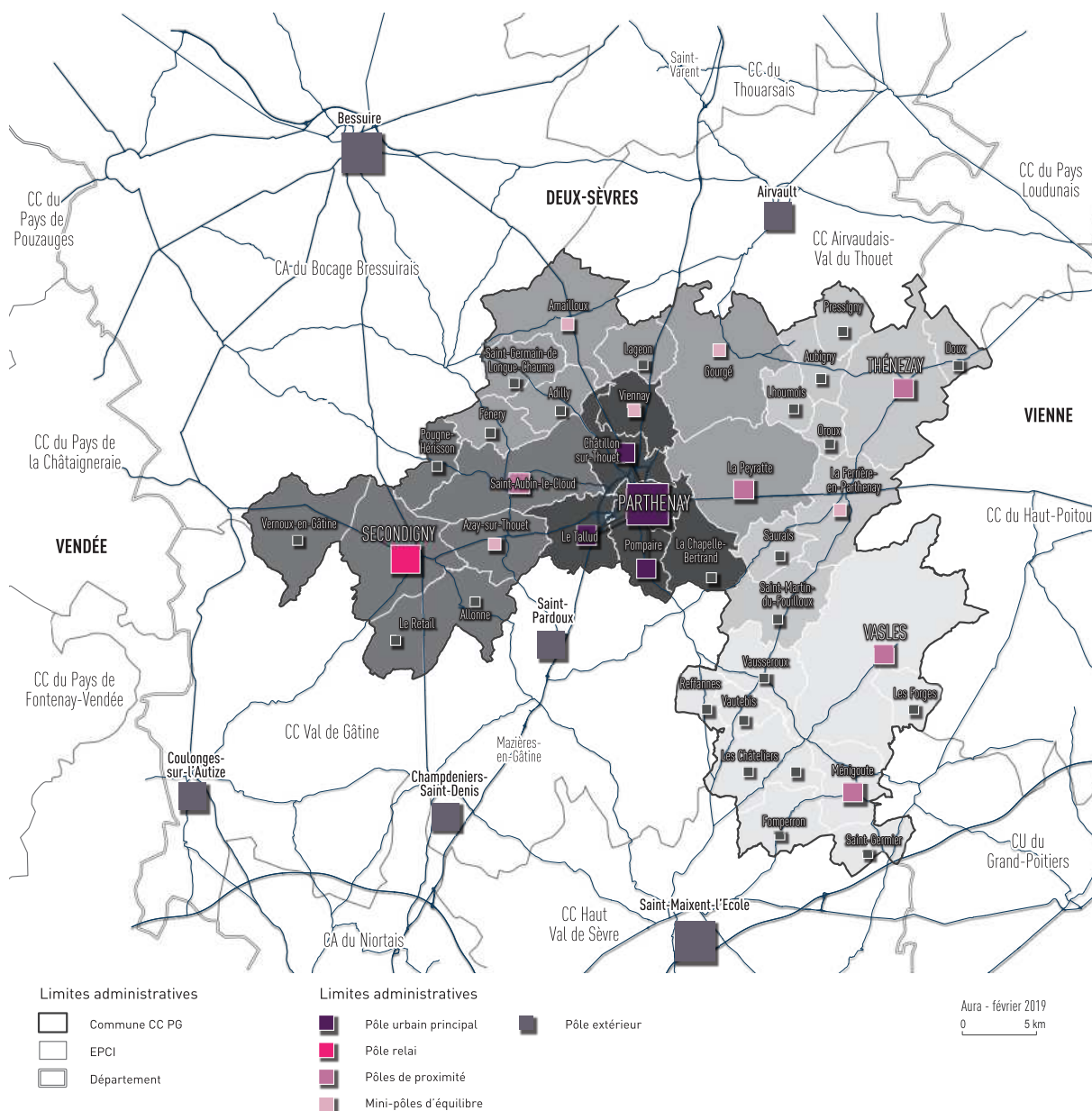
RENFORCER L'ORGANISATION MULTIPOLAIRE ET AFFIRMER LE RÔLE DIFFÉRENCIÉ DES PÔLES

Afin de renforcer l'attractivité du territoire de la CC Parthenay-Gâtine les élus donnent la priorité à :

- Conforter l'agglomération de Parthenay dans son rôle de locomotive pour l'ensemble du territoire.
- Maintenir les équilibres actuels entre les 5 territoires de proximité, modèles de développement gâtinais (démographiques, commerces et équipements locaux notamment).

POUR UNE AGGLOMÉRATION AFFIRMÉE ET DES BOURGS VIVANTS

- Concentrer les dynamiques sur les centralités dans une logique de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs et de préservation du caractère des villages.
- Privilégier la réhabilitation du parc bâti existant et le renouvellement urbain aux opérations d'extension de l'urbanisation.
- Favoriser les mobilités « actives » (cyclistes et piétons) au sein des espaces urbanisés.
- Favoriser la mise en valeur patrimoniale et paysagère, ainsi que les constructions et les réhabilitations respectueuses du patrimoine local.
- Renforcer l'offre en équipements du territoire (santé, sport, formation, évènementiel).



FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET LES MOBILITÉS

- Permettre la finalisation de l'aménagement en 2X2 voies de la RN 149.
- Promouvoir l'usage du réseau ferré (ferroutage), dans la perspective d'une stratégie de développement économique à long terme.
- Favoriser les mobilités alternatives à l'auto-solisme, adaptées au contexte rural du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

83% des déplacements se font en autosolisme. L'autosolisme est un néologisme formé de « auto » et « solo ». Il désigne le fait d'utiliser sa voiture seul.

VOUS AVEZ LA PAROLE



A votre avis quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ?

Autrement dit, que faut-il encourager ? Pourquoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE SES USAGES

- Faciliter l'accès aux services et loisirs numériques pour l'ensemble de la population et des entreprises.
- Favoriser le développement du télétravail et des espaces de coworking en milieu rural.



AXE 2 | UN TERRITOIRE RURAL ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un contexte de transitions multiples : agricole, énergétique, écologique, numérique, démographique, alimentaire...

L'activité agricole joue un rôle majeur sur le territoire, activité économique à part entière. Elle est également garante de la préservation des paysages et de leur intérêt écologique (maillage bocager de la Gâtine et plaine céréalière du thénezéen).

TENIR COMPTE DES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET DU RÔLE MAJEUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Secteur en pleine transition (enjeu du renouvellement des actifs, évolution de la demande des consommateurs, enjeux écologiques et climatiques...), la question agricole est au cœur du projet et vise notamment à :

- Favoriser le maintien de l'élevage, la polyculture-élevage, l'arboriculture, ...
- Permettre la diversification des exploitations (en ouvrant les possibilités de création de vente directe à la ferme, de gîtes ...).
- Concilier les enjeux agricoles et environnementaux, avec une priorité pour les ressources fondamentales de l'avenir, l'eau et l'énergie.

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉE AU TERRITOIRE

La question énergétique a pris une place prépondérante et le PLUi est une opportunité pour l'intégrer dans une démarche locale. Le PADD vise à :

- Mettre en évidence l'importance d'une consommation raisonnée des énergies, toutes sources confondues, en pointant le déséquilibre production / consommation.
- Optimiser l'intégration des dispositifs de production énergétique dans le paysage et l'environnement.
- Privilégier le photovoltaïque sur foncier dégradé et artificialisé (toitures, parkings, friches ...) et l'encadrer sur des espaces agricoles ou agro-naturels, quelle que soit la valeur agronomique.
- Permettre le développement des unités de méthanisation adaptées aux modèles agricoles du territoire et dans le respect des dispositions réglementaires.

VOUS AVEZ LA PAROLE



Selon vous, le territoire de Parthenay Gâtine doit-il rester dépendant où peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ?

Pour information, 20% de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable (éolienne, méthanisation, solaire, etc.)

Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? ou bien freiner ?

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS, SUPPORTS DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ACTIVITÉS HUMAINES

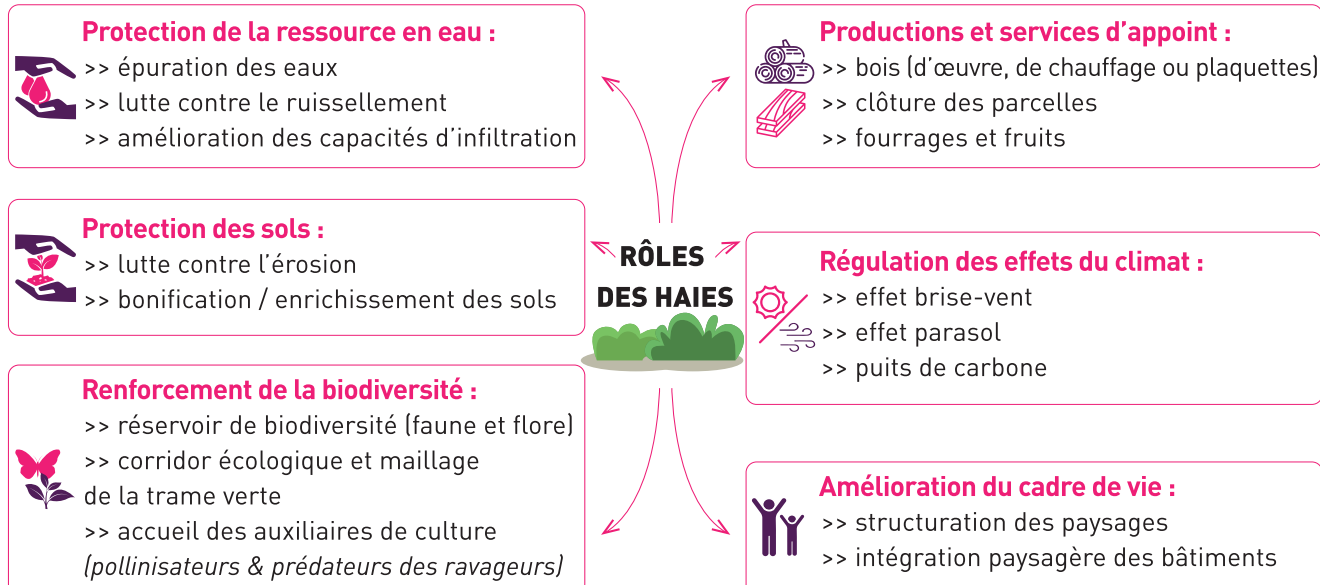
- Préserver et valoriser les milieux naturels, supports de l'activité agricole et assurer les continuités entre les milieux naturels.
- Souligner les services écosystémiques offerts par l'environnement et notamment par le système bocager.
- Porter une attention particulière à la préservation de la ressource en eau (prise en compte des zones humides, des périmètres inconstructibles le long des cours d'eau ...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les services écosystémiques sont les contributions directes et indirectes des écosystèmes à la survie humaine ainsi qu'à sa qualité de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La densité bocagère est significative et d'importance nationale. Mais cette densité est fragilisée : 9000 km de haies en 2012 / 7500 km en 2020
- 12% du territoire est préservé au titre d'une biodiversité remarquable
- La qualité et la quantité de la ressource en eau sont fragilisées.



VOUS AVEZ LA PAROLE



Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?

AXE 3 | UN PROJET AMBITIEUX DE MAINTIEN ET D'ACCUEIL DE L'EMPLOI ET DES HABITANTS

Le PLUi s'appuie sur des prévisions économiques et démographiques qui permettent de quantifier les besoins en surfaces allouées aux logements, aux espaces d'activités ainsi qu'aux équipements ou aux infrastructures qui doivent les accompagner.

ORGANISER LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Activités industrielle et artisanale

- Prioriser l'extension des zones d'activités stratégiques (Parthenay Nord, zone de Bellevue de Secondigny et zone de la Petite Foix de La Peyratte) et des entreprises d'envergure.
- Gérer au cas par cas les espaces d'activités de proximité et les entreprises isolées (modernisation, extension, transfert ...)

Activité commerciale

- Valoriser la fonction commerciale du centre-ville de Parthenay et des principaux bourgs, en limitant l'implantation de petites cellules en sortie urbaine.
- Maintenir les zones commerciales existantes sans en prévoir de nouvelles.

VERS UN TERRITOIRE DE 39 000 HABITANTS EN 2035

Après une décennie de stagnation démographique, Parthenay-Gâtine mise sur une inversion de la tendance : **objectif 39 000 habitants à l'horizon 2035**

- Pour y parvenir, les communes doivent redresser la courbe démographique, dans un contexte de réduction de la taille moyenne des ménages (vieillesse de la population, décohabitations des ménages ...). L'objectif est de permettre la réalisation de plus de 1 200 logements d'ici 2035. La répartition de ces objectifs par territoire doit permettre de maintenir les équilibres démographiques actuels et de renforcer le pôle urbain de Parthenay, locomotive pour l'ensemble du territoire.

APPORTER DES RÉPONSES QUALITATIVES AUX BESOINS DES MÉNAGES EN MATIÈRE D'HABITAT

Avec un parc de logements majoritairement composé de maisons individuelles, souvent anciennes et parfois énergivores, il s'agit de :

- Axer la production vers des logements diversifiés, adaptés à la population actuelle et attendue (meublés pour les actifs de passage, jeunes apprentis, logements adaptés au vieillissement de la population ...).
- Rendre plus attractif le parc existant et par là-même les centres-villes et bourgs en favorisant la remise sur le marché de logements vacants, la rénovation énergétique du parc de logements, des requalifications innovantes...

VOUS AVEZ LA PAROLE



A votre avis, quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

- **Réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2035 par rapport aux années passées.**
- Limiter les extensions urbaines pour l'habitat et les activités en privilégiant l'évolution du bâti, voire sa démolition-reconstruction et en finalisant les lotissements en cours.
- Limiter l'impact des extensions urbaines sur l'environnement, l'agriculture et les paysages.

A NOTER

La lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une cause nationale :

> Le SCoT du Pays de Gâtine, approuvé en 2015, fixe une limite à la consommation d'espaces : environ 14 hectares par an pour l'habitat et environ 4 hectares par an pour les activités économiques ;

> Le SRADDET de la région Nouvelle Aquitaine, approuvé en 2019, va plus loin et demande aux PLUi de diminuer la consommation d'espaces de -50% dans les années à venir.



39 000 habitants d'ici
12 ans (+1450 habitants)



+ de 1 200 constructions
nouvelles

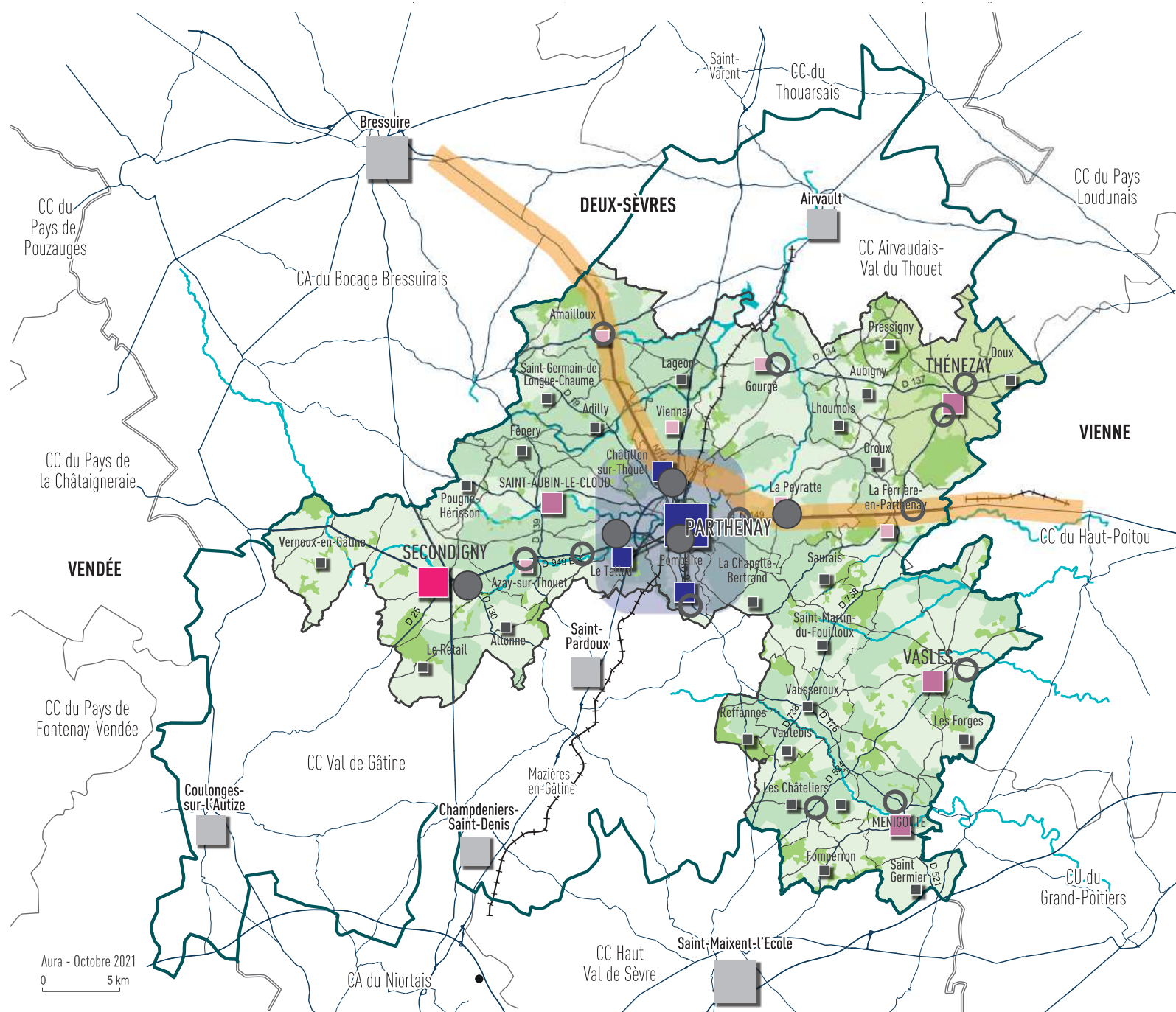


soit **+ de 1 300**
logements à venir



et près de **100** logements en
mobilisant les logements existants





CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire

-  Reconnaître le rôle moteur du pôle urbain de Parthenay
Des pôles secondaires pour structurer l'offre de proximité
 -  Pôle relai
 -  Pôles de proximité
 -  Mini-pôles d'équilibre
 -  Communes rurales
 -  Favoriser la mise en valeur patrimoniale, paysagère et rurale de l'ensemble du territoire
 -  S'appuyer sur les infrastructures structurantes et anticiper leurs évolutions
 -  Secteurs de développement économique stratégiques
 -  Mailler le territoire avec une offre économique de proximité
- Concentrer les dynamiques sur les centralités en tenant compte des spécificités territoriales

Un territoire rural engagé dans les transitions

-  Affirmer le rôle central des activités agricoles et en accompagner les évolutions
-  Pour une transition écologique et énergétique adaptée au territoire
-  Préserver les ressources et milieux naturels, supports de la biodiversité et des activités humaines
-  Accompagner le déploiement du numérique sur tout le territoire

Limites administratives

-  Commune CC PG
-  EPCI
-  Pays de Gâtine
-  Département

OÙ LE CONSULTER / CONTRIBUER ?

Où s'informer sur le projet du PLUi ?

L'ensemble des documents sont disponibles en téléchargement ou en consultation sur : www.cc-parthenay-gatine.fr/au-quotidien/urbanisme/projet-plan-local-urbanisme-intercommunal-plui

Où contribuer ?

A tout moment, vous pouvez réagir, faire part de vos réflexions, de vos attentes...

Plusieurs options s'offrent à vous :

- Par mail à l'adresse suivante : plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Grâce au registre électronique public prévu à cet effet : <https://www.registredemat.fr/plui-parthenay-gatine>
- Par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de M. Le Président de Parthenay-Gâtine, CS 80 192 - 2, Place de la Citadelle - 79205 PARTHENAY CEDEX
- Ecrire un commentaire dans le registre de concertation prévu à cet effet au Service Aménagement de l'Espace de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine - 7, rue Béranger 79200 PARTHENAY
- Pour toute demande à caractère privé, par courrier auprès de votre Mairie ou par mail à plui@cc-parthenay-gatine.fr